



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de
l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Nancy, le **18 AOUT 2025**

Affaire suivie par :
Service transition énergétique - logement – construction
Pole Transition énergétique et qualité de l'air
Guillaume SCHULER
guillaume.schuler@developpement-durable.gouv.fr
06 59 39 55 48

Plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération nancéienne

Comité Local de l'Air : compte rendu

2 juin 2025

Présentation des actualités autour de la qualité de l'air

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle introduit la séance en rappelant l'actualité législative (AN, scrutin n°2190 du 28 mai) qui semble annoncer une fin du dispositif des ZFE. Il affirme néanmoins, que la séance du jour augure de bonnes tendances pour la qualité de l'air du territoire.

Monsieur MAZOYER rappelle les travaux qui ont déjà été effectués lors d'une réunion le 21 mars 2025 concernant la modification du périmètre du Plan de protection de l'atmosphère (PPA) de l'agglomération nancéienne.

Afin de revenir sur les éléments de contexte, la DREAL a présenté les actualités relatives à la qualité de l'air :

- Révision de la directive européenne 2024 sur la qualité de l'air ambiant, et transposition en droit français ;
- Plan national pour un chauffage domestique au bois performant
- Appui financier Fonds Vert et notamment pour la réalisation de pistes cyclables

Fonds Air Bois de la Métropole du Grand Nancy – MGN

Le Fonds Air Bois en vigueur a ensuite été présenté par M. RIHM, directeur climat et transition énergétique à la Métropole du Grand Nancy. Environ 12 000 foyers sont concernés, pour environ 5 000 appareils. L'objectif quantitatif fixé pour le soutien des ménages sur l'année 2024 est bien atteint (cf. présentation). Des premiers retours d'expériences sont faits par la Métropole :

- intérêt modéré des ménages pour la qualité de l'air dans le choix de renouvellement d'une installation
- la communication de l'ALEC Nancy Grands Territoires semble efficace comme le montre les réponses des bénéficiaires
- pas d'effet observé pour l'instant de la subvention sur les prix d'achat des équipements (possible « appel d'air » à la hausse)
- une majorité de logements à étiquette énergie D ou E a bénéficié de l'aide, conformément aux objectifs
- les visuels de la manifestation ont bien circulé, et l'animation du conseiller France Rénov de l'ALEC permet l'accompagnement des particuliers et d'environ 40 professionnels directement concernés
- les suites envisagées pour 2025 sont les suivantes : de nouveaux indicateurs socio-économiques / Qualité de l'Air (QA), sensibilisation au brûlage des déchets verts, et à la QA intérieur

Monsieur le Secrétaire Général partage l'intérêt pour cette présentation et demande s'il est possible de comparer ces résultats avec d'autres agglomérations.

- La Métropole souhaite d'abord rappeler le grand intérêt de l'étude de préfiguration ADEME qui permet d'adapter le dispositif aux enjeux locaux.
- Les résultats apparaissent positifs vis-à-vis de ce qui peut être constaté sur d'autres territoires.
- Madame BEGORRE-MAIRE, Vice-Présidente de la CC du Bassin de Pompey (CCBP), rappelle que sans abonder financièrement aux dossiers, la CCBP accompagne également à la modernisation des appareils de chauffage au bois à travers sa délégation des aides à la pierre, via sa plateforme Habitat.

PCAET de la CC Pays du Sel et du Vermois (CCPSV)

Monsieur MONNAIS, chargé de développement de la CC Pays du Sel et du Vermois (CCPSV), présente ensuite les actualités QA du territoire, et les actions mises en œuvre à travers son PCAET :

- L'évolution du périmètre du PPA permet en effet d'intégrer complètement le périmètre du PCAET de la CCPSV ;
- Un évènement de concertation aura bientôt lieu sur le territoire,
- La principale spécificité du territoire consiste en des objectifs particulièrement ambitieux à 2030 : -54% d'émissions du secteur industriel, à travers le remplacement des combustibles de 2 fours de l'usine Solvay par du combustible solide de récupération (CSR). Ce projet permettra d'allier décarbonation et économie circulaire ;
- 6 actions du PCAET sont directement liées à la QA ;
- La prime bois est également présente sur le territoire, bien qu'en des conditions légèrement différentes de celle du Grand Nancy ;
- Expérimentation COMP'AIR, initiée le 28 avril dernier en partenariat avec ATMO Grand Est : l'utilisation du capteur a suscité un grand intérêt chez les participants, et notamment vis-à-vis de la qualité de l'air intérieur (parfois moins bonne qu'à l'extérieur). Monsieur MARQUEZ rappelle le financement de ce dispositif par l'intermédiaire du PRSE4 ;
- L'ORS va traiter les données issues de l'expérimentation COMP'AIR et une soirée de restitution sera organisée en septembre.

L'association Entente pour la Défense de l'Environnement Nancéen (EDEN) souhaite rappeler l'importance de ne pas se limiter sur l'étude de la seule qualité de l'air dans le choix d'un

équipement, mais bien d'une analyse globale du cycle de vie. Le chauffage au bois a ainsi un impact non négligeable, dans certains cas supérieur ou égal aux émissions de GES d'autres sources d'énergie. Cela est à prendre en compte dans la priorisation des financements publics.

- Réponse de la DREAL : le PPA concerne l'amélioration de la situation actuelle de la QA globalement, et ne porte pas en priorité sur les émissions de GES (plutôt adressées par les PCAET). Néanmoins, la consommation existante de bois-énergie doit pouvoir être accompagnée pour limiter ses émissions induites. La DREAL a bien conscience du débat qui existe à long terme sur les limites du bois-énergie.
- Complément Algoé : les ateliers de « Fabrique des Actions » auront pour but d'assurer la cohérence du PPA avec le PCAET et autres planifications locales. Tous les sujets évoqués en séance sont donc autant d'invitations à réagir lors de ces ateliers prévus à l'automne.

Bilan de la qualité de l'air en 2023

ATMO Grand Est a présenté le bilan de la qualité de l'air du territoire en 2023 en décrivant l'état des lieux des émissions de pollutions atmosphériques par secteur. L'essentiel du bilan figure dans le diaporama, ci-dessous les points saillants à retenir :

- NO₂ : à proximité de l'autoroute, les valeurs observées dépassent les valeurs limites attendues en 2030 ;
- PM₁₀ : une vigilance à garder sur les variations interannuelles ;
- PM_{2.5} : les valeurs observées dépassent les valeurs recommandées par l'OMS ;
- PM_{2.5} : selon les cartes les plus récentes, 1400 habitants sont exposés à des valeurs de PM_{2.5} supérieures aux limites réglementaires 2030, et 354 000 habitants (ensemble du périmètre PPA2) aux recommandations de l'OMS ;
- Ozone : ce gaz impacte négativement les rendements agricoles et provoque des complications respiratoires ;
- Ozone : les moyennes annuelles sont en hausse (dû au réchauffement climatique), mais la fréquence et l'intensité des épisodes de pollution sont en baisse ;
- NH₃ : l'industrie garde une place prépondérante ;
- SO₂ : des projets de transformations industrielles devraient avoir un impact positif à l'avenir ;
- NO_x : relative stabilité observée depuis 2016, après les réductions dues à l'évolution des normes européennes pour les véhicules.

La qualité de l'air sur le territoire est en cohérence avec les objectifs nationaux du PREPA sur tous les polluants, et ces objectifs sont même atteints pour les PM_{2.5}.

La présentation du Bilan de la qualité de l'air a suscité différentes réactions des participants :

- Madame BEGORRE-MAIRE, VP de la CCBP, évoque le besoin de visualiser les résultats du nouveau périmètre par rapport à l'ancien. Quelles sont les nouvelles stations de mesures éventuelles ? Est-il possible de récupérer les cartes pour chaque territoire ? Chaque EPCI doit en effet pouvoir rendre des comptes sur son champ de compétences propres.
 - Réponse d'ATMO : les stations de mesures (2 actuellement sur le Grand Nancy uniquement) sont effectivement un moyen d'information privilégié, mais pas le seul. Les modélisations qui permettent les cartographies présentées (sur l'ensemble du nouveau périmètre PPA) sont d'ailleurs celles qui permettent de lancer les différents seuils d'alerte à la qualité de l'air.
- La taxe envisagée pour les poids lourds sur l'A31 (axe nord-sud) en 2027 soulève des interrogations

- Réponse de la DREAL : Ce dispositif transnational (Allemagne, Région Grand Est, ...) en est seulement à un stade de préfiguration et il est encore trop tôt pour présenter son impact sur le PPA, mais il sera effectivement à surveiller.

Des cartes de qualité de l'air et des statistiques pour le PPA de Nancy dans son ensemble et pour chacun des EPCI qui le composent sont fournies en annexe du compte-rendu.

Le PPA et son processus de révision

La DREAL a présenté le processus de révision du PPA : les finalités, les dispositifs de pilotage (Équipe, projet et CLA) et le planning prévisionnel. Il est rappelé l'enjeu persistant malgré les précédents PPA, et la cohérence que permet ce nouveau périmètre élargi aux 4 intercommunalités.

La présentation du nouveau périmètre n'a pas suscité de remarque particulière.

Algoé a précisé la méthodologie de prise en compte des dynamiques des politiques publiques existantes pour les différents secteurs (résidentiel, tertiaire, mobilité, industrie, agriculture, production énergétique) sur le territoire au travers de l'étude des documents de planification.

Pour la DREAL, le constat sur la dynamique territoriale est clair et résume bien les échanges qui ont précédé.

Les Scénarios prospectifs

ATMO Grand Est a présenté la méthodologie d'élaboration des scénarios permettant de structurer le diagnostic prospectif du projet de révision du PPA :

- Le scénario « fil de l'eau » est élaboré grâce à une méthodologie nationale « avec mesures existantes » (AME), qui s'applique à tous les PPA de France ;
- Les cibles envisagées par ce nouveau PPA doivent donner lieu à des actions quantifiables, qui permettent notamment à ATMO de modéliser la bonne atteinte des objectifs en matière de qualité de l'air ;
- Pour l'industrie, l'AME apparaît insuffisant pour les objectifs d'émissions de COVnM et de NH3. Cela sera donc à surveiller dans les actions envisagées.

Pour le CITEPA, les mesures existantes prises en compte sont celles mises en place par les territoires jusqu'au 31 décembre 2021. C'est donc cette date qui permettra de qualifier les mesures existantes à prendre en compte dans le scénario fil de l'eau.

Les participants ont été invités à partager leurs réflexions autour du scénario fil de l'eau et des objectifs du PPA révisé :

- Réaction de la DREAL : l'assistance peut constater que ce scénario « fil de l'eau » n'est pas, comme pour d'autres travaux de planification, un « laisser-aller », mais bien un effort collectif déjà exigeant. Le PPA doit donc aller encore plus loin.
- Madame BEGORRE-MAIRE, VP de la CCBP, demande si les bureaux d'étude (ATMO et Algoé) auront des temps de rencontre avec les territoires dans la démarche qui est envisagée. Il est important de pouvoir apprécier les particularités locales à la lecture des documents. La situation d'un territoire comme le Bassin de Pompey n'est pas toujours comparable aux enjeux du Grand Nancy.
 - Algoé partage les vigilances de Madame la Vice-Présidente et peut ainsi résumer les enjeux à venir du plan d'actions en 2 questions : « qui pilote

l'action ? », et « quels seront les indicateurs de résultat ? ». Il est fort probable que les réponses à ces questions ne seront pas les mêmes suivant les EPCI concernés.

- Réponse de Madame la Vice-Présidente : ces décisions doivent rester politiques, ce qui implique un calendrier adéquat pour assurer la présence de nombreux élus. Les élections législatives de 2026 impacteront nécessairement le processus d'élaboration du PPA.
- Réponse de la DREAL : le calendrier sera établi en accord avec Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, mais l'objectif initial est de finir l'élaboration du PPA avant les élections (fin de l'année 2025).
- Des questions se posent également sur le scénario AME qui prend en compte les mesures jusqu'au 31 décembre 2021 : quel point de départ doit-on prendre en compte pour ce nouveau PPA ? (exemple : efforts récents sur la collecte et traitement des déchets) Est-ce que tout ce qui a été fait depuis doit être compté dans le scénario AMS ?
 - Réponse de la DREAL : l'objectif reste de conserver une représentativité de ce qui est fait actuellement sur le territoire. L'année 2024, année de la dernière évaluation ATMO, pourrait donc être choisie pour faire les modélisations de scénarios.

Suites et « fabrique des actions »

Algoé a présenté la méthodologie de mise en œuvre de la Fabrique des actions et les enjeux des groupes de travail à venir sur le 2nd semestre 2025. Plusieurs questions majeures y seront traitées, comme le choix des objectifs réglementaires ou recommandés, contraignants ou « souples », etc.

- Madame BEGORRE-MAIRE s'adresse à la DREAL pour souligner que le choix des dates devra se faire avec anticipation pour maximiser la présence d'élus.
 - Réponse de la DREAL : un doodle sera adressé aux participants pour favoriser les dates les plus consensuelles. Néanmoins, plusieurs étapes au cours du processus permettront aux élus de pouvoir s'exprimer.
- Monsieur MARIETTE, Vice-Président du Conseil Départemental 54, rappelle qu'il est de la responsabilité des élus d'assurer le respect du cadre réglementaire, et anticiper les risques pour la population. Il s'agit ici de répondre à des attentes du territoire. Un degré d'acceptabilité / faisabilité pourra être trouvé à condition de privilégier une écologie « participative ».
- L'association EDEN rappelle que la prise en compte des émissions de GES associées pourra être utile dans ce travail à venir.

ALGOE présente rapidement les modalités de constitution des ateliers « fabrique des actions » : 4 sous-groupes sectoriels seront animés à l'occasion de 2 sessions. Il est également rappelé que les comptes-rendus de chaque réunion relative au projet seront transmis et qu'il est possible d'y réagir. Il s'agit d'un moyen pour les absents et les participants qui le souhaitent de réagir aux discussions. Tout retour sera pris en compte dans le processus d'élaboration du PPA.

La DREAL a conclu la réunion du Comité Local de l'Air par la présentation des étapes à venir dans la démarche de révision du PPA.

La DREAL remercie les participants et rappelle que l'objectif est de finaliser les études et fiches-action pour la fin de l'année 2025 avant d'entamer le processus de validation en début 2026.

Participants et participantes

Prénom NOM	Structure
Frédéric CLOWEZ	Secrétaire général de la Préfecture
Edith CHARRIAU-CORON	Bureau de coordination de la Préfecture
David MAZOYER	DREAL Grand Est
Guillaume GAUBY	DREAL Grand Est
Guillaume SCHULER	DREAL Grand Est
Jennifer MOUY	DREAL Grand Est
Michel MARQUEZ	ATMO Grand Est
Gabrielle REURER	ALGOE
Ivor DE HEMMER	ALGOE
Alexandra SCALEN	SCALEN
Jasmine CAILLER	SCALEN
Hugo GUIGLION	DIR-EST
Mélanie JEANNOT	CDA de Meurthe-et-Moselle
Pascal REZLER	Association EDEN
Guillaume MOUGNIOTTE	Association EDEN
Odile BEGORE-MAIRE	CC Bassin de Pompey, Vice-présidente
Sylvain MARIETTE	CD de Meurthe-et-Moselle, Vice-Président
Dany ACKERMANN	Métropole du Grand Nancy
Jean-Jacques RIHM	Métropole du Grand Nancy
Mathieu LEGOUT	Métropole du Grand Nancy
Charles MONNAIS	CC Pays du Sel et du Vermois
Ines ROUSSET	CC Moselle et Madon
Damien CLAUDE	SNCF
Laurent SUBILEAU	ARS Grand Est
Sabine GOETZ	Région Grand Est
Gisèle KANNY	Laboratoire d'hydrologie et climatologie médicale
Sandjema YOUSOUF	ADEME
Guillaume LAVIER	ALEC
Thierry THOUVENIN	Météo France